

## Site du Carnet et projet de Port à sec - Visite sur place du 11/02/2010

Compte rendu provisoire établi par les Amis de Saint Brevin dans l'attente des observations des participants. La rédaction définitive sera arrêtée le 28/02/2010.

### Présents :

Conseil Général : Mme LEDUC-BOUCHAUD

Commune de Frossay Mme Monique LEGRAND maire de Frossay  
M. Gaëtan BECHU adjoint à l'urbanisme  
Mme Martine SIMON DGS

Port à sec « Les Portes de l'Atlantique » M. MAZAN et un collaborateur

AMIS DE St BREVIN Association agréée pour l'environnement et l'urbanisme  
Membre de l'UDPN 44  
Henry POINOT Président  
JP DEFFUANT Administrateur (dossier urbanisme)  
P. BRISSON (dossier littoral)  
M. et Mme SCHWARZWEBER

NATURE et ENVIRONNEMENT BREVINOIS  
Association agréée pour l'environnement et l'urbanisme  
Membre de l'UDPN 44  
M. Myriam Jaunet Secrétaire

SAUVEGARDE PROTECTION de la Corniche Nazairienne et de son environnement  
Association agréée pour l'environnement et l'urbanisme  
Membre de l'UDPN 44  
Michel CHAUSSE Président  
Christian VAILLANT

### L'UDPN 44

C'est l'union départementale des associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie de Loire Atlantique. Elle regroupe plus d'une centaine d'Associations sous la présidence de Monsieur Jacques DANIEL.

### Genèse de l'intervention de l'Association des Amis de Saint Brevin.

Les Amis de Saint Brevin ont été amenés à s'intéresser à l'élaboration du PLU de Saint Viaud et à formuler des observations lors de l'enquête publique concernant la révision simplifiée du POS de FROSSAY (notamment le classement des 4 ha pour le port à sec en zone 1 NA<sub>g</sub>).

Ensuite M. MAZAN a présenté son projet à l'association (communication de l'étude environnementale réalisée par la SOGREAH).

Il est convenu de se retrouver sur place le 11/02/2010 afin de mieux situer le projet dans son environnement. Il a été alors proposé aux personnes listées ci-dessus de s'associer à cette visite. Ce qu'elles ont accepté et dont nous les remercions.

### Contexte

- Commission des sites du 14/10/2009
- Réunion Port/Soredi/Département/Associations du 17/12/2009
- Réunion Port/Portes de l'Atlantique/Département/Associations du 22/01/2010
- Réunion Commune de Frossay/Portes de l'Atlantique/Département/Associations et autres du 11/02/2010
- Réunion en préfecture le 12/02/2010 (participants PGM+ ?)

## **Présentation du Port à Sec par M. MAZAN**

Les besoins actuels sont de l'ordre de 3000 emplacements ou anneaux. Il y a actuellement un port à sec d'une centaine d'emplacements en aval de Paimboeuf, mais son accès n'est possible que lors de fortes marées (envasement).

Le projet de 500 emplacements répond donc à une forte demande, principalement de la part de propriétaires de petites ou moyennes unités ne sortant que quelques semaines par an.

Il évitera des pollutions importantes soit en limitant la durée de séjour des bateaux dans l'eau (alternative à l'anneau dans un « vrai » port), soit en évitant le stockage à sec de fortune avec les pollutions inhérentes à l'entretien du bateau (rejet au milieu naturel des décapages de peintures anti-fouling, entre autres).

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé récemment. Il va faire l'objet d'une enquête d'utilité publique, en principe sous un mois

## **Position des Amis de Saint Brevin**

Il appartiendra aux personnes concernées, notamment les associations, de s'exprimer lors de cette enquête d'utilité publique. La position des Amis de Saint Brevin, désignés dans ce qui suit par le sigle « ASB », est la suivante :

Il s'agit d'une zone de 300 ha bordant la Loire sur 3 Kms, soumise à toutes sortes de contraintes environnementales (les bureaux d'étude consacrent une centaine de pages à leur description). Les ASB, association agréée pour l'environnement ne peuvent envisager de gâité de cœur l'urbanisation d'un tel secteur.

Toutefois ils sont plutôt favorables au projet de port à sec. Leur souhait serait que cette zone reste à l'état naturel entre à l'extrémité Sud, le port à sec et à l'extrémité Nord une réserve foncière pour un éventuel futur franchissement de la Loire.

Mais comme il est dit dans le CR de la commission des sites du 14/10/2009 :

*L'accueil des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau est le critère retenu pour justifier et motiver l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage de la commune.....et c'est à l'échelle de l'estuaire qu'il convient d'apprécier la notion d'extension limitée de l'urbanisation.*

Soit, mais il conviendrait alors de faire à l'échelle de l'estuaire le bilan des zones à protéger et de montrer où se trouvent les 120 Ha compensant ceux urbanisés sur le Carnet.

Par ailleurs, le PLU de Saint Viaud, prévoit deux coupures vertes « Loi Littoral », perpendiculaires à la Loire et venant « buter » sur la zone du Carnet ; il conviendrait qu'à ces endroits la zone du Carnet ne soit pas urbanisée de façon à permettre la continuité des coupures jusqu'à la Loire. C'est un problème de SCOT, dont il faut accélérer l'achèvement, notamment en liaison avec le GPM, qui étudie l'aménagement de ces 120 Ha.

Enfin les ASB pensent que le suivi global du Carnet mériterait, au plus tôt, la constitution d'une CLIS (Commission locale d'information et de surveillance).

Enfin les ASB précisent que selon un article de presse récent, il y aurait une extension pour 800 mouillages sur corps-mort à Préfailles.

## **UDPN 44 – Observations de M. DANIEL – Président**

Il semble que le GPM envisage, entre autres, la création d'un site expérimental dédié aux énergies renouvelables, avec en particulier, des éoliennes. Le bruit d'une hauteur de 150 M a couru, qu'en est-il ?

Car on vante le démantèlement « aisé » des éoliennes en fin de vie, mais qu'en est il des volumineux massifs de fondation qu'elles nécessitent ?

A titre personnel, M. DANIEL, rappelle, qu'en cas de réalisation du port à sec, les matures constitueront un refuge pour les oiseaux en cas de tempête, avec des problèmes de guano acide. Il conviendra de prévoir un système d'effarouchement efficace et non destructeur.

## **POSITION des ELUS**

Les Elus ont fait preuve d'une écoute attentive, mais ont souligné que le souci d'études complètes ne devait pas paralyser, des réalisations immédiates économiquement et humainement très importantes.

## **Prochaines actions des AMIS de SAINT BREVIN**

Prendre contact avec le GPM.

Attirer l'attention de M. Haury, en tant que Président du SCOT, lors d'un prochain contact à la mairie de Saint Brevin les Pins.